

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 18 mars 2025

Membres

En exercice : 12

Présents : 10

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

13 mars 2025

Date d'affichage:

13 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit mars à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Gilbert GUILLOUX, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés :

Excusés : Dominique DEBAUX, Anthony ALVES DA COSTA

Absents :

Secrétaire de séance : Muriel WOLKOWICKI

Objet: ASSOCIATIONS : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2025 - DE_2025_13

Le Maire informe que :

- Ingrid LAFOREST, conseillère et membre du bureau de la Cabane de Chânes, ne peut pas prendre part au vote et se retire de la salle du conseil ;
- Marie-Agnès FERNANDEZ, ayant le pouvoir de Dominique DEBAUX, membre du bureau de la Cabane de Chânes, celui-ci ne sera pas pris en compte pour cette présente délibération.

LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes :

ADMR	200.00 €
TOP DANCE	300.00 €
COMITÉ DES FÊTES	700.00 €
AMI KALE DES PISSENLITS	700.00 €
SOU DES ÉCOLES CHÂNES CHASSELAS LEYNES	300.00 €
RESTAURANT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL	300.00 €
LES AMIS DU BOCAGE	50.00 €
LES LYCÉENS EN COEUR	50.00 €
LA CABANE DE CHÂNES	400.00 €
SOUVENIR FRANCAIS - COMITÉ DE MÂCON	100.00 €
TOTAL	3 100.00 €

DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2025,

ÉMET une réponse défavorable aux demandes suivantes :

JSC Crêches, Rugby Club Veyle Saône, BTP CFA Ain, Association des conjoints FAVEC, Accueil des Charmilles, Les Amis du CADA, France Alzheimer, MFR de Cormaranche en Bugey, Secours Populaire Français, Les Restaurants du Cœur, France Adot 71, AFM Téléthon, Comité Valentin HAUY.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 19 / 03 / 2025
et publié au bulletin
le 19 / 03 / 2025
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/03/2025
071-217100841-20250318-DE_2025_13-DE



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.